



DECISION ADMINISTRATIVE

N°185/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
**Avenant n°2 au marché de travaux « Fabrication, transport et implantation de la
signalétique touristique et économique sur la Commune de Vif »**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'entreprise 3DI SARL, située 28 avenue de l'Europe – ZA de Font Ratel
38640 CLAIX un avenant n°2 au marché cité en objet.

Cet avenant a pour objet d'intégrer au champ d'application du marché la modification sui-
vante :

- Suppression de la ligne 34 de la DPGF : moins-value sur le montant de la tranche ferme
La pose/installation de ce totem prévu Rue MA et Jacques Chateauminois ne sera pas effec-
tuée dans le cadre de ce marché. Ce totem a été livré et est stocké par la commune.

Ligne	Référence totem	Localisation	PU en € HT Installation (y compris transport)
34	PT07	Rue MA et Jacques Chateauminois	- 600
Montant total de la moins-value sur la tranche ferme			- 600

Cet avenant modifie le montant annuel de la tranche ferme. Il est porté à 197 850 € H.T.

De signer l'avenant n°2 annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF,